

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE NATIONALE

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE des CORBIERES

Organise les 6,7 et 8 juin avec le concours de l'ECRIE AUTOMOBILE QUILLANAISE

Sous le patronage de la Ville de Quillan

Une compétition automobile Nationale dénommée : 38<sup>ème</sup> COURSE DE COTE NATIONALE DE QUILLAN

Cette compétition compte pour :

-Le CHAMPIONNAT de France de la Montagne 2<sup>ème</sup> Division 2025

-La coupe de France de la Montagne 2025 Coef **1.5**

-Le championnat de ligue Occitanie Méditerranée 2025

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue..... [nom de la Ligue] ... sous le numéro ...[numéro] ..... en date du .....[date].... ..., et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro .....[numéro].... en date du .....date]....

## **Organisateur technique**

**Nom :** ECURIE AUTOMOBILE QUILLANAISE

**Adresse :** Bar Le Glacier Place de la République  
11500 QUILLAN

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs .....	M.LEROY Jean Christophe	Licence n°_5492/0701
Commissaires Sportifs .....	M.DEVRIESE Jean Luc	Licence n°_37766/0806
	M.BESOLI Josep	Licence n°01-OA-AND
Directeur de Course	M.BALDIT Nicolas .....	Licence n°134045/0801
Directeurs de Course Adjoints	Mme CHANTAGREL Nathalie ...	Licence n°9549/0801
	M.VAUDOUR Patrick .....	Licence n°228853/0806
Commissaire Technique responsable	M.DESNOUX Jean Claude ....	Licence n°_11176/1609
Commissaires Techniques adjoints	M.FOURMENT André .....	Licence n°6222/0907
	M.CERDAN Marcel .....	Licence n°19463/0816
	M.NATEWAJKO Christophe ..	Licence n°_43054/0806
	M.OTTAVI Jean Michel	Licence n°1534/0816
	M.CARRE Michel.....	Licence n°72576/1680
Médecin responsable	M.EL RAKAAWI Mohamed ...	Licence n°211104/0910
Chargé de la mise en place des moyens	M.CABANNES Bernard	Licence n°_152727/0806
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme.CARBOU Véronique	Licence n°119788/0806

Chargé de presse	M. CHRISTOL Jean Claude Licence n°15590/0811
Chargé des Commissaires de route	M. .... Licence n° _____
Chronométrateurs	M. .... Licence n° _____
	Mme. Bonneville Danielle ..... Licence n°15301/0904
	Mme. LIMOUSY Sophie ..... Licence n°243147/0811
Observateur	M. .... Licence n° _____

### **1.2P. HORAIRES**

Clôture des engagements le 29 mai 2025 à minuit heures.

Publication de la liste des engagés le 2 juin 2025 à minuit heures.

Vérifications administratives le 6 juin 2025 de 17h à 20h heures.

Vérifications techniques le 6 juin de 17h15 à 20h15 heures.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 6 juin 2025 à 20h45 à l'ESPACE CATHARE.

Briefing des commissaires le 6 juin 2025 à 19h.

Essais chronométrés :

Course 1 : 7 juin 2025 8h30

Course 2 : 8 juin 2025 8h30

Briefing des pilotes les 7 et 8 juin à l'issue des essais sur la ligne de départ..

Affichage des ordres de départ à la course (Série A - Série B) : à l'issue des essais à l'ESPACE CATHARE.

#### **Course 1**

- 1<sup>ère</sup> montée le 7 juin 2025 à l'issue des essais
- 2<sup>ème</sup> montée le 7 juin 2025 à l'issue de la première montée de course

#### **Course 2**

- 1<sup>ère</sup> montée le 8 juin 2025 à l'issue des essais
- 2<sup>ème</sup> montée le 8 juin 2025 à l'issue de la première montée de course

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage sur le site [www.pksoft.fr](http://www.pksoft.fr) rubrique course de côte de Quillan, sous rubrique Affichage

Aucun pilote ne pourra rejoindre le départ en dehors des CONVOIS sous peine de pénalités

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé PODIUM et remise des prix :

-Course 1 : le samedi 7 juin 2025 30 mns après l'arrivée du dernier concurrent au gymnase de QUILLAN.

-Course 2 : le dimanche 8 juin 2025 30 mns après l'arrivée du dernier concurrent à L'ESPACE CATHARE

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 6 JUIN 2025 à 19H.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives le 6 JUIN 2025 de 17H à 20h à l'ESPACE CATHARE

Vérifications techniques le 6 JUIN de 17h15 à 20h15 devant l'ESPACE CATHARE

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :SARL ELECTRO DIESEL QUILLANAIS

Adresse :Route de Foix 11500 QUILLAN .....

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 6 JUIN à 20h15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le vendredi 6 juin à 20h15

Pesage des voitures libre ou obligatoire devant l'ESPACE CATHARE le vendredi 6 juin de 17h à 20h

**Nota : pendant les essais, la balance devra se trouver au même endroit que pendant la course.**

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : ASA CORBIERES Rue Anatole France 11200 LEZIGNAN CORBIERES ou par mail [asac0806@gmail.com](mailto:asac0806@gmail.com) jusqu'au 29 mai 2025 à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 480 €, réduits à 240 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

### **3.2P. TITRES DE PARTICIPATION**

Les Titres de participation Montagne (TPRM) correspondant à une licence NCC à la journée limitée aux voitures de production seront délivrées sur place au tarif de : 83 € ou à prendre sur le site de la FFSA.

Il est impératif d'avoir un certificat médical de non contre-indication de pratique du sport automobile pour obtenir le titre de participation.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

**Le nombre des voitures admises est fixé à 190 pour tout le meeting**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

### 4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

### 4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

### 4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte 2025

Les publicités obligatoires et optionnelles de l'organisation seront communiquées par un additif lors des vérifications administratives.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La course de côte de se déroule sur la RD 117.

La course se déroulera en 2 montées (une 3ème montée pourra être effectuée à la discrétion de la direction de course)

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

**Départ sur la D117 PR19-27**.....

Arrivée sur la RD19.....

Pente moyenne 6,7% .....

Longueur du parcours 4915m .....

**Modalités de retour au départ en convoi devant le véhicule de direction de course** .....

Parc de départ devant le gymnase à QUILLAN.....

Parc d'arrivée 640 m après la ligne d'arrivée .....

### 6.2P. ROUTE DE COURSE

Les concurrents seront amenés en convoi du parc de départ en pré grille sur la RD 117

### 6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : File de départ : lieu sur la D117, 100 m avant la ligne de départ .....

### 6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

### 6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés :

- catégorie A (voitures ouvertes) devant l'ancienne gare SNCF à Quillan.
- catégorie B (voitures fermées) devant le délaissé de l'Espace Cathare.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 13h30, le 17/05/2024.

Les remorques devront être garées dans le parc concurrent tout le week-end.

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé devant le gymnase à Quillan.....

#### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Espace Cathare à Quillan.....
- pendant les essais et la course au parc départ Espace Cathare à Quillan.....
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée Espace Cathare à Quillan.....

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Espace Cathare de Quillan le 7 juin de 7h à 8h et le 8 juin de 7h à 8h

Téléphone permanence n° 06 68 60 03 76 ou 06 24 60 32 36 .....

Centre de secours le plus proche :

- Pompiers de QUILLAN..... Téléphone n° 04.68.20.00.18
- SAMU.....Téléphone n° 15 ou 112
- SMUR.....Téléphone n° 04.68.20.92.15

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu 7 juin à l'issue des essais sur la ligne de départ. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

#### **7.3P. COURSE**

Voir règlement standard des courses de côte.

Le départ s'effectuera par feux tricolores.

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

### **ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir règlement standard des courses de côte.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)
- ...

## ARTICLE 10P. PRIX

Prix :

SERIE A et B

- 1 engagement 2026 au 1<sup>ER</sup> général

-1/2 engagement 2026 AU 2<sup>ème</sup>

-1/4 engagement au 3<sup>ème</sup>

Une Coupe sera attribuée aux premiers de classe, une coupe aux deuxièmes de classe si plus de 5 partants et une coupe aux troisièmes de classe si plus de 10 partants (répartition)

Préciser si les prix en espèces sont ou non cumulables

La remise des prix se déroulera le 7 juin 2025 30 mns après l'arrivée du dernier concurrent au gymnase de QUILLAN pour la course 1 et le dimanche 8 juin 30 mns après l'arrivée du dernier concurrent à l'ESPACE CATHARE à QUILLAN pour la course 2.

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE CÔTE VHC

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE des CORBIERES

Organise les 6,7 et 8 juin avec le concours de l'ECRIE AUTOMOBILE QUILLANAISE

Sous le patronage de la Ville de Quillan

Une compétition automobile Nationale dénommée : 38<sup>ème</sup> COURSE DE COTE VHC DE QUILLAN

Cette compétition compte pour :

-Le CHAMPIONNAT de France de la Montagne VHC 2025

-Le Challenge indice de performance.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue..... [nom de la Ligue] ... sous le numéro ...[numéro] ..... en date du .....[date].... ..., et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro .....[numéro].... en date du .....date]....

## **Organisateur technique**

**Nom : ECURIE AUTOMOBILE QUILLANAISE**

**Adresse : Bar Le Glacier Place de la République  
11500 QUILLAN**

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs .....	M.LEROY Jean Christophe	Licence n°_5492/0701
Commissaires Sportifs .....	M.DEVRIESE Jean Luc	Licence n°_37766/0806
	M.BESOLI Josep	Licence n°01-OA-AND
Directeur de Course	M.BALDIT Nicolas .....	Licence n°134045/0801
Directeurs de Course Adjoints	Mme CHANTAGREL Nathalie ...	Licence n°9549/0801
	M.VAUDOUR Patrick .....	Licence n°228853/0806
Commissaire Technique responsable	M.DESNOUX Jean Claude ....	Licence n°_11176/1609
Commissaires Techniques adjoints	M.FOURMENT André .....	Licence n°6222/0907
	M.CERDAN Marcel .....	Licence n°19463/0816
	M.NATEWAJKO Christophe ..	Licence n°_43054/0806
	M.OTTAVI Jean Michel	Licence n°1534/0816
	M.CARRE Michel.....	Licence n°72576/1680
Médecin responsable	M.EL RAKAAWI Mohamed ...	Licence n°211104/0910
Chargé de la mise en place des moyens	M.CABANNES Bernard	Licence n°_152727/0806
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme.CARBOU Véronique	Licence n°119788/0806
	M.CHRISTOL Jean Claude	Licence n°15590/0811

Chargé de presse	M. .... Licence n° _____
Chargé des Commissaires de route	M. .... Licence n° _____
Chronométrateurs	Mme.Bonneville Danielle ..... Licence n°15301/0904
	Mme.LIMOUSY Sophie ..... Licence n°243147/0811
Observateur	M. .... Licence n° _____

### **1.2P. HORAIRES**

Clôture des engagements le 29 mai 2025 à minuit heures.

Publication de la liste des engagés le 2 juin 2025 à minuit heures.

Vérifications administratives le 6 juin 2025 de 17h à 20h heures.

Vérifications techniques le 6 juin de 17h15 à 20h15 heures.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 6 juin 2025 à 20h45 à l'ESPACE CATHARE.

Briefing des commissaires le 6 juin 2025 à 19h.

Essais chronométrés :

Course 1 : 7 juin 2025 8h30

Course 2 : 8 juin 2025 8h30

Briefing des pilotes les 7 et 8 juin à l'issue des essais sur la ligne de départ..

Affichage des ordres de départ à la course (Série A - Série B) : à l'issue des essais à l'ESPACE CATHARE.

#### **Course 1**

---

- 1<sup>ère</sup> montée le 7 juin 2025 à l'issue des essais
- 2<sup>ème</sup> montée le 7 juin 2025 à l'issue de la première montée de course

#### **Course 2**

---

- 1<sup>ère</sup> montée le 8 juin 2025 à l'issue des essais
- 2<sup>ème</sup> montée le 8 juin 2025 à l'issue de la première montée de course

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage sur le site [www.pksoft.fr](http://www.pksoft.fr) rubrique course de côte de Quillan, sous rubrique Affichage

Aucun pilote ne pourra rejoindre le départ en dehors des CONVOIS sous peine de pénalités

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé PODIUM et remise des prix :

-Course 1 : le samedi 7 juin 2025 30 mns après l'arrivée du dernier concurrent au gymnase de QUILLAN.

-Course 2 : le dimanche 8 juin 2025 30 mns après l'arrivée du dernier concurrent à L'ESPACE CATHARE

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 6 JUIN 2025 à 19H.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives le 6 JUIN 2025 de 17H à 20h à l'ESPACE CATHARE

Vérifications techniques le 6 JUIN de 17h15 à 20h15 devant l'ESPACE CATHARE

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :SARL ELECTRO DIESEL QUILLANAIS  
Adresse :Route de Foix 11500 QUILLAN .....  
Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 6 JUIN à 20h15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le vendredi 6 juin à 20h15

Pesage des voitures libre ou obligatoire *devant l'ESPACE CATHARE le vendredi 6 juin de 17h à 20h*  
**Nota : pendant les essais, la balance devra se trouver au même endroit que pendant la course.**

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : ASA CORBIERES Rue Anatole France 11200 LEZIGNAN CORBIERES ou par mail [asac0806@gmail.com](mailto:asac0806@gmail.com) jusqu'au 29 mai 2025 à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 440 €, réduits à 220 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et 180 € pour les concurrents engagés au CFM CHALLENGE VHC

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

**Le nombre des voitures admises est fixé à 190 pour tout le meeting**

-**Championnat de France de la Montagne VHC** "Voitures de Production" (Voitures fermées - Série B)

o GROUPES : 1-2-3-4-5 – A – N – B atmosphérique (périodes J1 et J2)

- **Championnat de France de la Montagne VHC** "Voitures de Sport" (Voitures ouvertes -Série A)

o GROUPES : 6/7 ,8/9, C, D, E

#### **-Hors Championnat de France de la Montagne VHC**

o Les voitures du groupe Classic de compétition selon la réglementation.

#### **4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS**

Voir règlement standard des courses de côte.

#### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

Voir règlement standard des courses de côte.

#### **4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE**

Voir tableau de sécurité.

### **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des courses de côte 2025

Les publicités obligatoires et optionnelles de l'organisation seront communiquées par un additif lors des vérifications administratives.

### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### **6.1P. PARCOURS**

La course de côte se déroule sur la RD 117.

La course se déroulera en 2 montées (une 3ème montée pourra être effectuée à la discrétion de la direction de course)

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

**Départ sur la D117 PR19-27**.....

Arrivée sur la RD19.....

Pente moyenne 6,7% .....

Longueur du parcours 4915m .....

**Modalités de retour au départ en convoi devant le véhicule de direction de course**.....

Parc de départ devant le gymnase à QUILLAN.....

Parc d'arrivée 640 m après la ligne d'arrivée .....

#### **6.2P. ROUTE DE COURSE**

Les concurrents seront amenés en convoi du parc de départ en pré grille sur la RD 117

#### **6.3P. FILE DE DEPART**

File de départ : File de départ : lieu sur la D117, 100 m avant la ligne de départ .....

#### **6.4P. SIGNALISATION**

Voir règlement standard des courses de côte.

#### **6.5P. PARC CONCURRENT**

Les parcs concurrents seront situés :

- catégorie A (voitures ouvertes) devant l'ancienne gare SNCF à Quillan.

- catégorie B (voitures fermées) devant le délaissé de l'Espace Cathare.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 13h30, le 17/05/2024.

Les remorques devront être garées dans le parc concurrent tout le week-end.

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé devant le gymnase à Quillan.....

#### **6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d’affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Espace Cathare à Quillan.....
- pendant les essais et la course au parc départ Espace Cathare à Quillan.....
- pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée Espace Cathare à Quillan. ....

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Espace Cathare de Quillan le 7 juin de 7h à 8h et le 8 juin de 7h à 8h

Téléphone permanence n° 06 68 60 03 76 ou 06 24 60 32 36 .....

Centre de secours le plus proche :

- Pompiers de QUILLAN..... Téléphone n° 04.68.20.00.18
- SAMU.....Téléphone n° 15 ou 112
- SMUR.....Téléphone n° 04.68.20.92.15

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu 7 juin à l’issue des essais sur la ligne de départ. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

#### **7.3P. COURSE**

*Voir règlement standard des courses de côte.*

Le départ s’effectuera par feux tricolores.

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

### **ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir règlement standard des courses de côte.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)
- ...

## ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés par une coupe et des produits régionaux, suivant l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

### 10.1P. Remise de prix

La remise des prix se déroulera le 8/06/202 à l'Espace Cathare de Quillan, après l'ouverture du parc fermé ou 0h30 après l'arrivée du dernier concurrent VHC.